

Cher compatriote,
Madame, Monsieur,

Nouvelle carte d'identité belge avec empreintes digitales

Conformément à la réglementation européenne, toutes les cartes d'identité délivrées par les pays-membres de l'UE doivent contenir les empreintes digitales de 2 doigts (index) au plus tard à la mi-2021.

Toutes les communes belges sont déjà passées aux nouvelles cartes d'identité avec empreintes digitales depuis fin 2020. Dans les semaines à venir, tous les consulats de carrière belges feront de même.

À partir du lundi 21 juin 2021, vous devrez vous rendre en personne, sur rendez-vous, au Consulat général de Belgique à Bucarest pour obtenir une carte d'identité électronique (e-ID) ou une Kids-ID (si votre enfant a 6 ans ou plus).

Ceci est nécessaire pour garantir une identification correcte et une photo ressemblante (prise sur place) et pour enregistrer vos empreintes digitales (à partir de l'âge de 12 ans), comme c'est déjà le cas pour un passeport.

A partir du 31 mai 2021, vous pourrez déjà prendre un rendez-vous auprès de votre consulat de carrière pour une carte d'identité aux empreintes digitales.

Nous sommes conscients qu'une demande de carte d'identité demandera ainsi plus d'efforts de vous. Mais ce n'est qu'ainsi que nous pourrons maintenir la reconnaissance internationale de la carte d'identité belge (dans plus de 50 pays).

Bon à savoir :

- Si vous avez déjà une e-ID (ou Kids-ID), elle restera valable jusqu'à la date d'expiration.
- Actuellement, vous pouvez encore demander une e-ID ou une Kids-ID en envoyant les formulaires appropriés (ce qui vous dispense de l'obligation à vous déplacer jusqu'à votre consulat de carrière). Voir sur notre [site web](#). **Toutefois, ces formulaires doivent alors parvenir au consulat de carrière au plus tard le vendredi 11 juin 2021.**
- Le déplacement au consulat de carrière ne sera pas nécessaire pour les demandes d'une Kids-ID pour les enfants de moins de 6 ans. Pour une telle demande, le formulaire pourra toujours être envoyé au consulat de carrière.
- Le consulat de carrière pourra toujours envoyer les e-ID et Kids-ID demandées à votre domicile - le retrait en personne n'est pas nécessaire.
- Si vous souhaitez utiliser votre e-ID pour vous identifier sur internet et vous connecter aux sites web des administrations belges, vous devez activer votre carte. Pour ce faire, vous devez vous rendre en personne auprès de votre consulat de carrière ou tout autre consulat de carrière belge ou n'importe quelle commune belge avec votre e-ID (Kids-ID) et votre code PUK. Ne le faites pas impulsivement : vérifiez d'abord les heures d'ouverture ou le système de rendez-vous mis en place !
- Le code PUK des nouvelles e-ID et des Kids-ID ne doit plus être conservé après l'activation des cartes. Si vous avez oublié le code PIN d'une nouvelle carte activée, vous pourrez en obtenir un nouveau en vous rendant en personne et avec votre carte auprès de n'importe quel consulat de

carrière ou commune. Un code PUK ou une réimpression du code PUK n'est plus nécessaire pour débloquer le code PIN des nouvelles cartes, dès qu'elles sont activées.

Qu'est-ce qui n'est pas possible ?

- La photo, les empreintes digitales et la signature que vous avez éventuellement fait enregistrer lors d'une demande précédente d'e-ID ou de passeport ne peuvent pas être réutilisées pour une nouvelle demande e-ID pour des raisons légales et de protection des données.
- Demander une e-ID ou Kids-ID auprès d'un consulat de carrière autre que celui où vous êtes inscrit(e), comme c'est le cas pour un passeport ordinaire, n'est pas possible.

Une alternative en Belgique :

- **A partir du 21 juin 2021, vous pourrez demander votre e-ID/Kids-ID auprès (1) de la commune belge de votre dernière inscription en Belgique, (2) votre commune belge de naissance si vous n'avez jamais habité en Belgique mais y êtes né(e), ou (3) une commune belge de votre choix si vous n'avez jamais habité en Belgique et que vous n'y êtes pas né(e) non plus.** Toutefois, c'est un peu plus cher (tarif autour de 100 euros, le prix varie légèrement d'une commune à l'autre). La carte et le code PUK seront ensuite livrés à la commune au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivants et vous pourrez activer la carte immédiatement à la commune.
- Une demande de Kids-ID auprès d'une commune belge est possible, mais seulement à condition que les deux parents soient présents - ce n'est qu'ainsi que nous pouvons supposer que la législation concernant l'autorité parentale du pays où l'enfant belge vit est respectée.
- Tant que l'enfant n'a pas encore 12 ans, la **Kids-ID** n'est remise qu'au parent qui vit à la même adresse que l'enfant. Par contre, une **e-ID** (à partir de l'âge de 12 ans) n'est délivrée qu'au titulaire, même s'il est encore mineur.

Si vous avez encore des questions, vous pouvez contacter le Consulat général de Belgique à Bucarest via consular.bucharest@diplobel.fed.be ou au +4 021 212 36 80 / +4 021 210 29 69/70